



MARCHÉ DU CARBONE

Qu'est-ce que le Label bas carbone ?

Le Label bas carbone est le premier label français du ministère de la Transition écologique qui récompense les changements de pratiques dans le but de lutter contre le changement climatique. Autrement dit, les mesures vertueuses déjà existantes ne sont pas prises en compte, comme par exemple celles des élevages extensifs.

Il faut compter environ 30 à 35 € la tonne de carbone vendue et, pour l'instant, la démarche ne concerne que les exploitations en polyculture-élevage bovin.

Qui finance ?

Des privés, des entreprises, des collectivités, des « pollueurs » qui veulent acheter du vert en profitant de la défiscalisation. Des entreprises comme Air France peuvent ainsi communiquer auprès de leurs usagers en vantant la neutralité carbone de leurs vols, car compensés par l'achat de crédits agricoles.

Une association s'est créée pour centraliser les projets des agriculteurs (ou collectifs GIEE) et les mettre en relation avec les financeurs. Cette association s'appelle France Carbon'agri, et est gérée par : FNB, FNPL, FNEC, FNO et JA. Encore une pompe à fric ?

Qui peut y prétendre ?

Les personnes souhaitant prétendre à l'aide doivent répondre à un appel à projets dans lequel sont établies des prévisions de réduction d'émission de CO₂. Ces prévisions permettent à France Carbon'agri de chercher des financeurs.

Les agriculteurs doivent mener des actions pour réduire leurs émissions de CO₂ :

- réduire leur consommation d'énergie
- une gestion économe du troupeau
- sélectionner une alimentation moins émettrice de CO₂ pour les animaux
- ...

Chaque action a un faible impact donc il faut jouer sur de nombreux leviers, sachant qu'il faut arriver à un total de -15 %.

Et pour mieux stocker le carbone :

- mise en place de couverts,
- PT dans les rotations,
- implantation de haies, prairies
- ...

Montant de l'aide

Un agriculteur peut espérer toucher entre 5 000 et 9000 € au total pour les 5 ans et le versement est réalisé en fin de projet (au bout des 5 ans).

Autant dire pas grand-chose, sachant qu'en plus cette aide n'est pas garantie puisqu'elle est conditionnée au résultat ! Un aléa ou un mauvais paramétrage peut donc tout faire capoter.

L'avis de la CR

Pour la CR, il est indispensable de raisonner en bilan net, en particulier pour ce qui concerne les contributions positives de l'agriculture, comme l'absorption et le stockage du carbone, qui doivent être prises en compte.

Aussi, si la CR apprécie que l'on reconnaisse enfin le rôle dépollueur de l'agriculture, le syndicat voit dans la méthode une faille rédhibitoire qu'il convient de corriger : toutes les pratiques extensives pour l'élevage et les pratiques de conservation des sols pour les cultures, pourtant largement vertueuses, sont totalement exclues du dispositif. En effet, la labellisation impose une marge de progrès mesurable et significative qui n'est pas atteignable quand on est déjà au meilleur niveau.

L'agriculture n'a pas à rougir de son bilan en matière de gaz à effet de serre puisqu'elle est le seul secteur qui, cultivant les plantes, absorbe du CO₂ pour rejeter de l'oxygène, tout ceci pour assurer la fonction la plus vitale pour la société, celle de la nourrir.

La clé réside dans le rééquilibrage des productions mais certainement pas dans des réglementations répressives et stériles. En effet, nous obtiendrions une meilleure fixation du carbone en diversifiant les assolements notamment par le développement des cultures de protéagineux comme la luzerne, le soja, les pois... en arrêtant de retourner les prairies pour y produire des céréales aux dépens des bovins allaitants qui voient leur viande concurrencée par les viandes blanches produites avec des céréales et du soja OGM importé.

C'est en ce sens que la CR porte un projet alternatif pour la PAC : [cliquez ici pour consulter le document](#)

L'erreur de certaines régions

Ce qui est grave, c'est que certaines régions souhaitent conditionner leurs aides régionales à la mise en place de ce label. C'est d'autant plus scandaleux dans les régions d'élevages extensifs où les éleveurs déjà vertueux, ne pouvant donc pas répondre aux exigences du label, ne seront plus éligibles aux aides régionales !

Encore une occasion de faire tourner des structures sur le dos des paysans qui ne peuvent plus suivre financièrement.

Enfin, les diagnostics payants sont réalisés par les Chambres d'agriculture ou des coopératives à des tarifs parfois rédhibitoires (en fonction des départements). Ils permettent aux organismes d'accéder à de nombreuses données. Il semblerait que les agriculteurs restent propriétaires des données récoltées, mais qu'en est-il des droits d'usage ?